

ACH

doc
CA1
EA9
R93
FRE
1972
janvier



CANADA

PAGES DOCUMENTAIRES

DIVISION DE L'INFORMATION

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
SEP 8 1988
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

N° 93

(Révision de janvier 1972)

APPORT FINANCIER DU CANADA AUX NATIONS UNIES

Les frais d'exploitation des Nations Unies, tels que présentés dans le budget annuel de l'Organisation et approuvés par l'Assemblée générale, sont payés par les cotisations des pays membres. Ces cotisations sont établies suivant une formule basée sur leur capacité relative de paiement. En 1971, l'apport du Canada a été de 4.9¹ millions de dollars, ou 3.08 pour cent du budget ordinaire des Nations Unies. Le Canada se place au huitième rang des pays cotisants.

En plus de l'activité financée par le budget ordinaire, les Nations Unies s'occupent de vastes programmes d'assistance économique et technique payés par les contributions spontanées ou déterminées des pays membres.

Du 31 mars 1945 au 31 mars 1971, le Canada a versé environ 54.7 millions de dollars au budget ordinaire des Nations Unies et 15 millions de dollars qui représentent sa quote-part des dépenses occasionées par les opérations de maintien de la paix au Congo (ONUC)² et au Moyen-Orient (FUNU)³. Le 18 juin 1971, le Canada avait endossé pour environ 16.1 millions de dollars de frais entraînés par le maintien de son contingent de paix à Chypre (UNFICYP)⁴.

Durant les 26 années d'existence des Nations Unies, le Canada a versé des contributions libres dépassant 314.6 millions de dollars aux programmes spéciaux suivants des Nations Unies:

- 1 A moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.
- 2 L'ONUC a cessé ses activités le 30 juin 1964.
- 3 La FUNU a été retirée en juin 1967.
- 4 Ce chiffre représente le supplément des dépenses engagées par rapport au coût de l'entretien de ces mêmes Forces au Canada.

S 3971014

- a) Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- b) Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
- c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)
- d) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)
- e) Programme alimentaire mondial (PAM)

En outre, depuis leur création, le Canada a versé ses cotisations aux 13 institutions spécialisées des Nations Unies et à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dont il est membre. Sans compter ses contributions aux institutions financières de l'ONU (la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), le Fonds monétaire international (FMI), la Société financière internationale (SFI), l'Association internationale pour le développement (IDA), le Canada a versé 108.9 millions de dollars à l'AIEA et aux neuf autres institutions spécialisées. Bref, pour la période du 31 mars 1945 au 31 mars 1971, il a versé aux Nations Unies et aux organismes affiliés, l'AIEA et l'Association canadienne des Nations Unies, environ 507.1 millions de dollars.

Les efforts tentés par les Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité sont bien connus du grand public. Malheureusement, celui-ci ne s'intéresse pas assez aux travaux moins spectaculaires, mais tout aussi constructifs, que l'ONU entreprend dans le cadre de programmes spéciaux (Office de secours et de travaux des Nations Unies, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour le développement et Programme alimentaire mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), et des programmes connexes des 13 Institutions spécialisées et de l'AIEA. Considéré dans l'ensemble, c'est là un immense effort pour venir à bout des éternels ennemis de l'humanité: l'analphabétisme, la faim et la maladie. C'est en même temps contribuer grandement à la stabilité politique et économique des régions peu développées du globe.

On trouvera ci-après une brève description des initiatives prises par les Nations Unies dans le cadre du maintien de la paix ainsi que dans les domaines économique et social. Un tableau des apports du Canada à ces importantes activités (pour la période du 31 mars 1945 au 31 mars 1971) figure à l'Annexe A. L'Annexe B donne un tableau des sommes versées par le Canada à l'ensemble des Nations Unies en 1970-1971, et l'Annexe C permet de comparer le total des versements effectués par les dix principaux pays qui contribuent à soutenir librement les programmes des Nations Unies.

Maintien de la paix et finances de l'ONU

Aux termes de l'Article premier de la Charte, les buts des Nations Unies sont de "maintenir la paix et la sécurité internationales" et de "prendre

des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression". Depuis 1945, l'ONU a pris part aux opérations militaires suivantes:

Corée

Commandement unifié en Corée. 1950-1953.

Pakistan et Inde

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) de 1949 à ce jour.

Mission d'observation des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNIPOM) 1965-1966.

Moyen-Orient

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST) de 1948 à ce jour. Force d'urgence des Nations Unies (FONU) de 1957 à 1967.

Liban

Groupe d'observation des Nations Unies au Liban (GONUL) en 1958.

Congo

Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) de 1960 à 1964.

Iran occidental

Autorité exécutive temporaire des Nations Unies (AETNU) en 1962-1963.

Yémen

Mission d'observation des Nations Unies au Yémen (UNYOM) en 1963-1964.

Chypre

Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP) de 1964 à ce jour.

Le Canada a donné son appui à toutes les activités de maintien de la paix, et des effectifs militaires canadiens ont pris part à toutes les opérations mentionnées plus haut. Il y a actuellement près de 620 militaires canadiens au sein de l'ONUST, de l'UNMOGIP et de l'UNFICYP.

Jusqu'en 1956, à l'exception de l'opération des Nations Unies en Corée⁵, qui n'a pas été financée par les Nations Unies, les États membres de l'ONU s'acquittaient presque tous régulièrement de leur quote-part des frais de maintien de la paix, relativement modestes à l'époque. Mais depuis la création de la FUNU en 1956, suivie en 1960 de l'ONUC, ces frais se sont considérablement accrus (de 1957 à 1967, la FUNU a coûté environ 217 millions de dollars (É.-U.) et l'ONUC, depuis sa création jusqu'à 1964, 392.8 millions (É.U.)). De 1957 à 1961, l'Assemblée générale, sous l'impulsion des États-Unis, de la Grande-Bretagne, du Canada et d'un certain nombre d'autres pays a soutenu le principe des responsabilités collectives et a adopté des résolutions selon lesquelles les frais entraînés par la FUNU et l'ONUC seraient répartis entre tous les membres au prorata de leur cotisation au budget régulier, les pays en voie de développement bénéficiant de réductions. Or, l'URSS estimant que les opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, y compris l'aspect financier, étaient la prérogative du Conseil de sécurité et non pas de l'Assemblée générale, a refusé de payer sa quote-part. D'ailleurs, elle ne jugeait pas satisfaisante la manière dont le Secrétaire général s'efforçait de résoudre les crises. De son côté, la France a décidé de s'acquitter de ses obligations financières à l'égard de la FUNU mais non de l'ONUC. Certains autres pays ont aussi refusé de participer aux frais de l'une ou l'autre des opérations.

De ce fait, les Nations Unies se sont trouvées en 1961, dans une situation financière précaire. Dans une résolution coparrainée par le Canada, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à émettre pour 200 millions de dollars (É.-U.) d'obligations des Nations Unies de façon à constituer un certain fonds de roulement. En 1964-1965, l'URSS et la France étaient exposées à perdre leur droit de suffrage à l'Assemblée générale (aux termes de l'Article 19) mais on aurait ainsi gravement compromis l'avenir des Nations Unies. En 1965, l'Assemblée générale a créé un Comité spécial des opérations de maintien de la paix chargé d'entreprendre un examen global de la question des opérations de maintien de la paix et notamment des moyens de surmonter les difficultés financières de l'ONU. Bien que les travaux du Comité, dont le Canada fait partie, aient progressé, les membres n'ont pas encore réussi à s'entendre sur l'élaboration de lignes de conduite touchant le financement des opérations futures de maintien de la paix. Le 1^{er} septembre 1965, l'Assemblée générale accepta donc l'opinion majoritaire du Comité spécial, à savoir que les pays ne perdent pas leur droit de suffrage à cause des problèmes financiers de la FUNU et de l'ONUC et que les difficultés financières de l'Organisation soient résolues au moyen de contributions volontaires de la part des États membres. Même avant cette décision, le Canada avait annoncé qu'il donnerait quatre millions de dollars (É.-U.) à titre de contribution volontaire sans conditions à un fonds spécial destiné à rétablir la solvabilité des Nations Unies. Jusqu'ici, 24 pays ont versé ou se sont engagés à verser 22.6 millions de dollars (É.-U.) au Compte spécial des Nations Unies dont le solde, par suite des revenus tirés des investissements et d'autres sources, est présentement d'un peu plus de 25 millions de dollars (É.U.).

Ces apports sont insuffisants car on estimait au début de 1971 qu'il faudrait des apports volontaires supplémentaires d'au moins 52.3 millions de

⁵ Voir la résolution n° 377A (V) de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée "l'Union pour le maintien de la paix".

dollars (É.-U.) et d'au plus 69.9 millions pour rétablir la solvabilité de l'ONU. D'autres problèmes financiers se posent également; 17 États réclament des indemnités par suite des contingents militaires et du matériel qu'ils ont fournis à diverses opérations de maintien de la paix et de la liquidation des obligations des Nations Unies qui ne sont pas encore amorties. Au 31 décembre 1970, le Canada détenait pour 4.6 millions de dollars (É.-U.) d'obligations non amorties.

Le financement de l'UNFICYP s'est fait sans controverses déclarées puisque, contrairement à la FUNU et à l'ONUC, il n'était pas fondé sur le principe des quotes-parts. La résolution du Conseil de sécurité qui a institué l'UNFICYP le 21 mars 1964 en prévoyait aussi le financement sous forme de contributions volontaires. Mais, à l'usage, on a constaté que c'était là un moyen sur lequel il ne fallait pas compter. Dès le début, l'UNFICYP a souffert de déficits répétés, et le Secrétaire général a fait de fréquents appels aux donateurs de fonds. Le 27 mai 1970, une somme d'environ 122 millions de dollars (É.-U.) avait été versée ou promise alors que les dépenses encourues par l'Organisation s'élevaient à quelque 128.5 millions de dollars (É.U.). Ce chiffre ne tient pas compte des dépenses engagées par les pays qui, comme le Canada, ont fourni un contingent dont ils avaient convenu d'assurer le financement sans en demander le remboursement aux Nations Unies. En 1971, le Canada endossera un excédent de dépenses d'environ 1.8 million de dollars par rapport au coût normal d'entretien du même contingent au Canada.

Fonds de développement

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a été créé par l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre 1965 par la fusion du Fonds spécial des Nations Unies (1959) et du Programme élargi d'assistance technique (PEAT) (1949). Le PNUD est financé par les contributions volontaires des membres des Nations Unies ou des institutions spécialisées, les gouvernements bénéficiaires devant assumer les frais de "contrepartie" engagés localement au titre des projets entrepris.

En 1970, le Programme des Nations Unies pour le développement, en collaboration avec les gouvernements participants et les quatorze organismes affiliés des Nations Unies⁶, a mis en oeuvre quelque 3,000 projets de coopération technique dans les pays en voie de développement. A ces fins, le PNUD a dû décaisser plus de 239 millions de dollars (É.-U.) alors que les pays bénéficiaires ont dû dépenser une somme globale quelque peu supérieure en espèces ou en nature. De 1959 jusqu'à la fin de la première Décennie de développement des Nations Unies, le PNUD et les organismes qui l'ont précédé ont contribué pour près de 1,200 millions de dollars (É.-U.) sous forme d'assistance technique. Des milliers de projets d'envergure plutôt modeste ont été mis en oeuvre sous la rubrique de l'assistance technique du Programme moyennant un

⁶ Comprend les 13 institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

montant total de 540 millions de dollars (É.-U.). L'apport de contrepartie fourni à l'égard de ces projets s'est élevé à environ la moitié de cette somme. Au cours de la même période, le Conseil d'administration a approuvé 1,075 projets de plus grande envergure sous la rubrique du Fonds spécial. Le PNUD avait, à la fin de 1969, dépensé quelque 640 millions de dollars (É.-U.) pour la mise en oeuvre de ces projets alors que les pays bénéficiaires avaient pour leur part contribué l'équivalent de 900 millions de dollars (É.-U.) en espèces ou en nature.

La parution, vers la fin de 1969, du Rapport Jackson (Étude de la capacité du système des Nations Unies pour le développement) a marqué la fin de deux décennies d'engagements sans cesse croissants du groupe des Nations Unies dans le domaine du développement économique et social. Dans son rapport, sir Robert Jackson recommande certaines réformes majeures de l'organisation et des opérations des organismes de développement des Nations Unies destinées à accroître la capacité des organismes à entreprendre un programme considérablement élargi. Au cours de récentes réunions du Conseil d'administration du PNUD, le Canada a participé activement à l'élaboration d'une gamme étendue de principes et de lignes directrices visant à renforcer le PNUD et inspirés des recommandations du Rapport Jackson. Ces décisions reposent sur la mise en application du principe de "programmation par pays" de la coopération des Nations Unies en matière de développement: relier l'activité des Nations Unies plus étroitement aux objectifs de chaque pays en voie de développement; coordonner davantage les efforts des divers organismes d'aide au développement affiliés aux Nations Unies; accroître les responsabilités des 94 bureaux extérieurs du PNUD répartis dans le monde; enfin, perfectionner le processus de sélection et d'exécution des projets.

Le Canada compte parmi les pays qui ont le plus largement appuyé le PNUD et les programmes qui l'ont précédé; du début jusqu'à 1971 inclusivement, il leur a versé 107.5 millions de dollars. En 1970, le Canada a versé 15.3 millions de dollars (É.-U.), soit plus de six pour cent des apports mondiaux. Dans la revue de sa politique étrangère publiée l'an dernier, le Gouvernement a affirmé son intention d'accroître son appui financier au Programme des Nations Unies pour le développement dès qu'il fera preuve de plus d'efficacité. En plus de ses apports au PNUD, le Canada a contribué à un certain nombre de programmes d'aide aux réfugiés de l'Afrique australe en matière d'éducation mis sur pied par l'ONU. Une partie de l'apport canadien au Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est ainsi destiné aux réfugiés de l'Afrique australe, et le Canada a versé \$50,000 au Programme de l'ONU pour l'éducation et la formation des Sud-Africains (UNETPSA) en 1970.

Organismes intergouvernementaux

Une bonne part de l'activité qu'exercent les Nations Unies pour améliorer les conditions économiques et sociales des peuples du globe est exécutée par des organismes intergouvernementaux spécialisés. Ce sont des organismes autonomes qui sont liés aux Nations Unies par des accords spéciaux. Ils ont leurs propres membres, leurs corps législatif et exécutif, leur propre secrétariat et leur budget, mais ils collaborent avec les Nations Unies et

entre eux par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination du Conseil économique et social.

Voici quels sont ces organismes:

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

L'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO)

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)

L'Agence internationale de développement (IDA)

La Société financière internationale (SFI)

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

L'Organisation internationale du Travail (OIT)

le Fonds monétaire international (FMI)

L'Union internationale des télécommunications (UIT)

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

L'Union postale universelle (UPU)

L'Organisation mondiale de la santé (OMS)

L'Organisation météorologique mondiale (OMM)

Le Canada est membre de chacune de ces organisations et il a continuellement été représenté au conseil d'administration de chacune d'entre elles au cours des 26 dernières années.

Les budgets réguliers des institutions spécialisées sont alimentés par des cotisations versées en sus de celles qui financent le budget de l'ONU. De 1945 à 1971, le Canada leur a versé (ainsi qu'à l'AIEA) une somme d'environ 70.6 millions de dollars. Certaines de ces institutions fournissent des techniciens et des conseillers ainsi que des services de formation technique qui viennent s'ajouter à ceux du Programme des Nations Unies pour le développement. Le Canada croit que l'assistance technique devrait être financée surtout par des apports volontaires dont la gestion serait confiée au PNUD. C'est ainsi que, depuis 1960, le Canada verse en moyenne, chaque année, \$60,000 au fonds volontaire d'assistance technique de l'AIEA. Ce fonds auquel souscrit le PNUD

et auquel participent librement les États membres permet à l'Agence d'offrir son aide dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Plusieurs institutions spécialisées (FAO, OIT, UNESCO et OMS) établissent leur barème de cotisations pour la répartition de leurs dépenses suivant les principes généraux qu'appliquent les Nations Unies en pareils cas. Les cotisations de l'OACI, l'OMCI, l'UIT, l'UPU et l'OMM sont calculées de façon un peu différente et en se fondant en partie sur l'intérêt et l'utilité que présentent leurs services pour chaque État membre. La BIRD, la SFI, l'IDA et le FMI n'opèrent pas de prélèvements réguliers.

La Banque mondiale et l'Association internationale de développement ont pour fonction principale de consentir des prêts et des crédits à leurs pays membres, surtout à ceux qui sont en voie de développement, aux fins de projets qui, d'après les études faites par la Banque, peuvent contribuer de façon appréciable au développement économique du pays emprunteur. Il existe entre ces deux organismes une différence essentielle eu égard à l'origine des fonds dont ils disposent et aux conditions d'octroi de leurs prêts. La Banque mondiale recueille le gros de ses fonds en empruntant sur les marchés de capitaux par ses émissions d'obligations et, en conséquence, doit les prêter à son tour à des conditions analogues. Jusqu'ici le Canada a souscrit 856 millions de dollars au capital de la Banque mondiale, soit 3.43 pour cent du total. Comme tous les autres membres, le Canada n'a versé effectivement que le dixième de sa souscription, de sorte que son apport réel au capital à prêter est de 85.6 millions de dollars. Les autres neuf dixièmes de toutes les souscriptions constituent la garantie des obligations de la Banque.

L'IDA qui est une filiale de la Banque mondiale compte, pour sa part, sur des avances de fonds sans intérêt que lui accordent les gouvernements pour constituer la masse de ses ressources et peut donc consentir des prêts à des conditions beaucoup plus avantageuses. Depuis sa création en 1960, le Canada a versé ou s'est engagé à verser 167 millions de dollars, y compris sa récente contribution d'environ 34.6 millions lors de la seconde reconstitution de capital.

La Société financière internationale est aussi affiliée à la Banque et s'emploie à favoriser l'essor des entreprises privées de production dans les pays membres en voie de développement. Le total des engagements bruts depuis le début des opérations s'établit à 377.3 millions de dollars (É.-U.) répartis entre 40 pays. La souscription du Canada à la caisse de la SFI s'établit à 3.6 millions de dollars (É.-U.) et le capital effectivement versé de la SFI est de 106.6 millions de dollars (É.-U.).

Les opérations qu'effectue le Fonds monétaire international sont d'un tout autre caractère. Le Fonds offre à ses membres la possibilité de collaborer et de se consulter sur des questions monétaires. Il s'efforce de stabiliser et de libéraliser les structures d'échanges, d'instaurer un régime multilatéral de paiements et d'assurer l'expansion équilibrée du commerce international. Les

avoirs du FMI en devises des États membres se chiffraient en décembre 1970, par quelque 24.5 milliards de dollars et les avoirs en or par près de cinq milliards. Les avoirs en devises nationales comprenaient l'équivalent de 633.7 millions de dollars en devises canadiennes, soit 58 pour cent de la quote-part canadienne de 1,100 millions de dollars. La quote-part du Canada ayant été portée à 1,100 millions de dollars, elle continuera d'être la sixième en importance de toutes celles des membres du Fonds.

En plus de leurs cotisations aux programmes ordinaires des organismes spécialisés de l'ONU, les États membres sont souvent appelés à consentir des contributions extraordinaires à des programmes d'aide spéciaux destinés à résoudre des problèmes particulièrement urgents et à remédier à de graves pénuries dans différentes régions du monde. Parmi ces programmes spéciaux, on peut mentionner la lutte contre la faim menée par la FAO, la campagne contre le paludisme de l'OMS (intégrée aujourd'hui au budget régulier de cette institution) et le Programme alimentaire mondial (PAM) organisé en 1963 en tant que programme conjoint de l'ONU et de la FAO. Le Canada a contribué généreusement à tous ces programmes. Depuis la création du Programme alimentaire mondial, dont le Canada a été coparrain, notre pays a pris rang parmi les principaux participants aux programmes multilatéraux d'aide alimentaire. En 1970, le Canada a versé quatre millions de dollars en espèces et 13.5 millions de dollars en aide alimentaire, ce qui place le pays immédiatement après les États-Unis. Le PAM entreprend des projets dans les pays en voie de développement et organise des secours alimentaires d'urgence dans les régions frappées par des désastres naturels.

Les montants officiels des versements et cotisations du Canada à l'ONU et aux institutions spécialisées ne comprennent pas les dons généreux des particuliers ou des organismes privés canadiens. Il faut mentionner en outre les secours d'urgence envoyés par le Gouvernement canadien (produits alimentaires, vêtements, fournitures médicales) ainsi que le montant de près de deux milliards de dollars qu'il a versé en aide bilatérale à l'étranger.

FONDS DE SECOURS

Le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR)

A la fin de la Seconde Guerre mondiale, il y avait en Europe près de 2.2 millions de réfugiés. Immédiatement après la guerre, le Canada et d'autres pays fondèrent ensemble le Comité intergouvernemental des réfugiés afin de venir en aide aux réfugiés, de les établir dans le pays où ils s'étaient réfugiés ou de les faire rentrer librement dans leurs pays d'origine. En 1946, un organisme des Nations Unies, l'Organisation internationale pour les réfugiés, prit la relève du Comité intergouvernemental. Le Canada en devint membre en 1947. De 1946 à 1951, il a versé environ 18.8 millions de dollars à cet organisme et il a accepté de pourvoir au rétablissement de 123,479 réfugiés et personnes déplacées.

En 1949, l'Assemblée générale décida de nommer, pour trois ans, un haut-commissaire pour les réfugiés chargé de poursuivre l'oeuvre de l'OIR une fois qu'elle aurait cessé d'exister. Depuis, l'Assemblée a prolongé à plusieurs

reprises le mandat du haut-commissaire jusqu'au 31 décembre 1973. Le programme du Haut-Commissariat est administré par un comité exécutif formé de représentants des États membres de l'ONU et des institutions spécialisées. Le Canada fait partie de ce comité depuis 1957 et il en a assumé la présidence en 1965. De 1951 à 1971, le Canada a contribué pour 5.6 millions de dollars au HCR. En outre, il a fait don en 1956-1957, de \$650,000 à la Croix-Rouge canadienne à l'intention des réfugiés hongrois. En 1969, le Gouvernement canadien a porté le chiffre de ses apports annuels de \$350,000 à \$400,000. L'amélioration de la situation en Europe a été rendue possible en grande partie par les contributions des États membres à l'ONU et à ses programmes connexes: l'Année mondiale du réfugié (AMR) et le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME). Au cours de l'Année mondiale (juin 1959-juin 1960), 97 pays, dont le Canada, ont pris part à la campagne entreprise et ont versé des contributions dépassant 83 millions de dollars (É.-U.). L'apport du Gouvernement canadien à cette campagne a consisté en un million de dollars de farine de blé envoyée à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies et en une subvention de \$600,000 pour la venue au Canada, en trois vagues successives, de 325 réfugiés tuberculeux.

En 1965, le haut-commissaire prit des engagements additionnels en venant en aide à de nouveaux groupes de réfugiés en Afrique dont le nombre s'élève à environ 950,000 (évaluation faite en 1969). Le HCR, comme première mesure, apporte des secours d'urgence dont des vivres et des fournitures médicales. Il s'agit généralement de réfugiés du Rwanda, du Burundi, du Soudan, de l'Angola, de la Guinée portugaise, du Mozambique et du Zaïre⁷.

Office de secours et de travaux des Nations Unies

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine a été créé en 1949 afin d'aider et de réadapter les réfugiés arabes chassés de leurs foyers et privés de leurs moyens d'existence à la suite du conflit palestinien de 1948-1949. Du fait de la natalité, leur nombre atteint maintenant plus de 1.3 million.

Il a fallu environ 2.5 millions de dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour financer ses initiatives de l'année 1970. Du fait des demandes croissantes de secours de services d'hygiène et d'éducation, ainsi que de la hausse du coût des denrées dans les pays où il est à l'oeuvre, l'Office a éprouvé, ces dernières années, de grandes difficultés financières.

Le Canada est ordinairement aux premiers rangs de ceux qui versent une contribution régulière à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies. Pour le total des versements effectués depuis 1949, le Canada vient en troisième position, après les États-Unis et la Grande-Bretagne. En raison de la situation particulière issue de la Guerre des Sept jours, le Gouvernement canadien a versé à l'Office pour environ trois millions de dollars de secours

7

Anciennement la République démocratique du Congo.

d'urgence, en espèces et en vivres, en 1967-1968. Pour l'exercice financier 1970-1971, le Canada a versé sa contribution régulière de \$500,000 en espèces et une autre contribution de \$700,000 en vivres et en produits de base; il a de plus versé à l'Office une contribution supplémentaire spéciale de \$150,000 en espèces. Le Gouvernement canadien estime aussi que le programme auxiliaire de formation professionnelle et scolaire de l'Office est indispensable au maintien de la paix dans cette région et à la liquidation définitive du problème des réfugiés en facilitant la réadaptation de ces derniers.

Fonds international de secours à l'enfance (FISE)

En 1946, l'Assemblée générale a créé le Fonds international de secours à l'enfance (FISE) afin de venir en aide aux enfants des pays dévastés par la guerre après l'expiration du mandat de l'Administration des Nations Unies pour le secours et la reconstruction (UNRRA). Ce mandat a été révisé en 1950 et, tout en continuant à fournir des secours d'urgence aux enfants victimes de catastrophes, le Fonds devait s'attacher surtout aux programmes à long terme portant sur la protection de l'enfance, en particulier dans les pays en voie de développement. En 1953, l'Assemblée générale a décidé unanimement de donner au Fonds un caractère permanent.

Le Fonds est constitué de contributions volontaires de gouvernements et d'associations privées. Depuis la création du FISE, le Canada y a versé environ 22.4 millions de dollars; sa contribution annuelle, en 1970-1971, a été de 1.5 million de dollars. Le Canada a également mis \$75,000 à la disposition du FISE en 1970 pour venir en aide aux victimes du cyclone qui a frappé le Pakistan, puis \$350,000 en 1971 pour secourir les réfugiés du Pakistan oriental. Le Fonds reçoit également des sommes considérables des Canadiens; celles-ci se chiffraient par 1.7 million de dollars en 1969-1970 et elles ont augmenté d'environ 25 pour cent en 1970-1971.

Les apports du Gouvernement canadien représentent 3.5 pour cent de l'ensemble des contributions officielles.

Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population

Créé en janvier 1970, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population est administré comme un fonds distinct par le PNUD. Il a pour objet de coordonner les efforts des organismes de l'ONU pour venir en aide aux États membres en ce qui a trait à leurs programmes démographiques et de contrôle des naissances et de leur offrir des ressources supplémentaires à ces fins par l'entremise des organismes de l'ONU et de certaines organisations non gouvernementales. Le Fonds peut participer à toutes les activités entreprises dans le domaine démographique, y compris les études démographiques, les services de spécialistes, l'aide aux centres de formation démographique, les bourses d'études, les fournitures et le matériel, ainsi que les recherches et les évaluations. L'apport du Canada s'est élevé, en 1970, à 1.015 million de dollars et atteindra environ deux millions en 1971-1972.

CONTRIBUTIONS DU CANADA AUX NATIONS UNIES, À LEURS FONDS SPÉCIAUX
 À LEURS INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES (NON FINANCIÈRES), À L'AIEA ET À L'ASSOCIATION CANADIENNE DES
 NATIONS UNIES POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 1945-1946 À 1970-71
 (En milliers de dollars canadiens)

ORGANISATION	Barème des cotisations 1971	TOTAL 1945-60	1960-61	61-62	62-63	63-64	64-65	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	70-71	TOTAL 60-71	TOTAL 1945- 1971
			1960-61	61-62	62-63	63-64	64-65	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	70-71	TOTAL 60-71	TOTAL 1945- 1971
Budget ordinaire des Nations Unies	3.08	18,197 ⁽¹⁾	1,860	2,181	2,356	3,115	2,774	3,481	3,588	3,795	4,049	4,557	4,891	36,647	54,744
FUNU	-	1,650	883	316	-	957	93	595	730	678	-	-	-	4,252	5,902
ONU	-	-	1,490	5,796	-	1,299	602	-	-	-	-	-	-	9,187	9,187
UNFICYP ⁽²⁾	V	-	-	-	-	-	3,340	3,662	2,943	1,907	1,235	1,235	1,800	16,122	16,121
Contributions ⁽³⁾ diverses	V	65,462	5,368	75	93	500	500	4,807	560	510	527	502	1,290	14,732	80,194
PNUD ⁽⁴⁾	V	-	-	-	-	-	-	-	9,500	10,750	10,750	13,500	15,267	50,267	50,267
Fonds spécial (1959-67)	V	12,911	1,941	2,424	2,556	2,539	5,000	5,000	(6,200)	-	-	-	-	25,660	27,578
PEAT (1951-67)	V	1,918	1,941	2,217	2,338	2,319	2,325	2,325	(3,300)	-	-	-	-	16,765	29,676
HCR	V	1,965 ⁽⁵⁾	290	290	290	290	290	290	350	350	350	400	400	3,590	5,555

FISE	V	11,975 ⁽⁶⁾	650	650	800	800	800	1,000	1,000 ⁽⁷⁾	1,000	1,000	1,400	1,200	10,400	22,575
UNRWA	V	9,128	3,000	2,000	1,000	1,000	1,000	1,200	1,200	3,006	1,519	1,700	1,350	17,975	27,105
UNITAR	V	-	-	-	-	-	-	60	60	60	60	60	60	360	360
FAO	.80	3,933	398	627	646	807	797	978	1,068	1,207	1,139	1,302	1,226	10,195	14,128
PAM ⁽⁸⁾	V	-	-	-	603	1,207	1,673	2,335	8,940	11,261	10,398	17,546	16,531	70,494	70,494
OIT	3.36	3,174	341	394	511	595	675	736	818	903	959	1,076	1,072	8,080	11,254
IMCO ⁽⁹⁾	1.36	6	11	9	8	11	13	14	14	16	18	18	18	150	156
UNESCO	2.91	4,367	425	489	569	612	751	753	960	962	1,068	1,090	1,174	8,853	13,220
OACI ⁽¹⁰⁾	3.65	1,991	192	180	237	219	237	273	245	206	265	266	259	2,579	4,570
OMS	2.72	3,900	636	712	948	1,060	1,198	1,323	1,632	1,767	1,827	1,272	2,813	15,168	19,088
UPU	2.64	136	16	18	18	41	29	25	39	54	38	37	57	372	508
OMM ⁽¹¹⁾	2.62	80	14	15	18	28	36	48	61	64	74	82	87	527	607
UIT	5.79	631 ⁽¹²⁾	109	126	129	128	149	160	211	203	218	235	245	1,913	2,544

011	2'30	2'31 (75)	100	150	150	138	140	100	311	302	318	322	342	1'012	5'244
070 (11)	3'03	90	10	12	70	38	30	48	07	04	34	83	81	251	001
060	3'04	130	10	12	10	41	30	32	20	24	30	21	21	215	203
070	3'35	2'000	020	315	048	1'080	1'100	1'252	1'025	1'301	1'051	1'533	5'012	12'100	10'000
070 (10)	2'02	1'001	105	180	321	510	531	312	542	300	302	500	320	1'010	4'010
070 (10)	3'01	4'001	452	420	200	010	201	223	000	005	1'000	1'000	1'114	0'012	2'1'010
1000 (0)	1'30	0	11	0	0	11	12	14	14	10	18	10	10	120	120
011	2'30	2'14	241	204	271	202	010	220	010	002	020	020	1'015	2'000	11'120
070 (0)	1	-	-	-	002	1'001	1'012	5'212	0'010	11'301	10'200	13'240	10'231	10'100	10'000
070	1'00	2'032	200	051	040	001	101	010	1'000	1'501	1'120	1'205	1'310	10'100	2'1'120
070 (0)	1	-	-	-	-	-	-	00	00	00	00	00	00	00	000
070 (0)	1	0'150	2'000	5'000	1'000	1'000	1'000	1'500	1'300	2'000	1'210	1'300	1'020	11'010	21'102
1000	1	11'012 (e)	020	010	800	800	000	1'000	1'000	1'000	1'000	1'400	1'000	10'100	21'102

AIEA (13)	Budget ordinaire	2.73	424	171	165	211	218	227	259	271	319	314	343	351	2,849	3,273
Budget d'exploitation V	50	49	54	62	62	62	62	62	62	61	61	62	62	71	598	718
Autres dépenses touchant les Institutions	36,532					14 (14)	22 (14)								36	36,568
Ass. can. des N.U.	125	11	12	12	12	12	12	12	17	17	17	27	27	27	191	316
TOTAL (environ)*	179,104	19,796	18,750	13,405	17,819	22,583	29,417	34,390	39,096	35,897	46,710	50,175	328,038	507,142		

Source: Comptes publics et autres sources officielles pour les années financières closes le 31 mars, de 1946 à 1971

* Obtenu en arrondissant les chiffres.

Notes explicatives de l'Annexe A

- (1) Ce chiffre ne comprend pas les quotes-parts que le Canada a versées à la Société des Nations en 1945-1946 (\$317,841) et en 1946-1947 (\$313,733). Ces quotes-parts englobent la participation du Canada aux frais de l'OIT et de la Cour internationale de Justice pour ces périodes. De plus, le Canada a avancé \$1,205,002 au Fonds de roulement de l'ONU en 1945-1946 et \$194,674 en 1946-1947, chiffres qui ne figurent pas ici.
- (2) Ces chiffres représentent les dépenses supplémentaires approximatives engagées par le Canada pour maintenir son contingent de l'UNFICYP par rapport au coût de l'entretien des mêmes Forces au Canada. Les chiffres sont établis pour l'année civile et non pour l'année financière.
- (3) Cette rubrique englobe les contributions volontaires du Canada au Programme de l'ONU pour l'éducation et la formation des Sud-Africains (UNETPSA), au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, au Fonds civil pour le Congo, à la Commission des crimes de guerre, à l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et au programme de dons pour la construction de l'immeuble de l'ONU à Santiago.
- (4) Le PNUD est entré en exercice le 1^{er} janvier 1966 par le regroupement, aux termes de la résolution 2029 (XX) adoptée le 22 novembre 1965, du PEAT et du Fonds spécial. En 1966-1967, la contribution du Canada était divisée en deux parties, environ les deux tiers allant aux études de pré-investissement et le reste aux projets d'assistance technique. La contribution fut consolidée à compter de l'année financière 1967-1968.
- (5) Ce chiffre comprend les contributions du Canada au Comité inter-gouvernemental pour les réfugiés, l'apport de \$100,000 au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés (FNUR) et l'apport supplémentaire de \$650,000 au FNUR en 1956-1957.
- (6) Ce chiffre comprend l'apport de cinq millions de dollars au Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance et les \$200,000 versés au Conseil de l'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance (UNAC); ces contributions étaient destinées à assurer les secours d'urgence en général après la disparition de l'UNRWA.
- (7) Ce chiffre englobe une contribution spéciale de \$100,000 consentie le 9 décembre 1966 en commémoration des enfants morts à Aberfan (pays de Galles) et à Dorion (Québec).
- (8) Ces chiffres comprennent les apports en espèces et en nature.
- (9) L'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime est une institution spécialisée de l'ONU, créée en 1958.

Notes explicatives de l'Annexe A

- (1) Ce chiffre ne comprend pas les quotes-parts que le Canada a versées à la Société des Nations en 1945-1946 (\$217,841) et en 1946-1947 (\$213,725). Ces quotes-parts englobent la participation du Canada aux frais de l'OTI et de la Cour internationale de Justice pour ces périodes. De plus, le Canada a avancé \$1,205,000 au Fonds de roulement de l'ONU en 1945-1946 et \$194,674 en 1946-1947, chiffres qui ne figurent pas ici.
- (2) Ces chiffres représentent les dépenses supplémentaires approximatives engagées par le Canada pour maintenir son contingent de l'UNFICYP par rapport au coût de l'entretien des mêmes Forces au Canada. Les chiffres sont établis pour l'année civile et non pour l'année financière.
- (3) Cette rubrique englobe les contributions volontaires du Canada au Programme de l'ONU pour l'éducation et la formation des Sub-Africains (UNETPSA), au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, au Fonds civil pour le Congo, à la Commission des crimes de guerre, à l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et au programme de dons pour la construction de l'Assemblée de l'ONU à Santiago.
- (4) Le PNUB est entré en exercice le 1^{er} janvier 1966 par le regroupement, aux termes de la résolution 2029 (XX) adoptée le 22 novembre 1965, du PNT et du Fonds spécial. En 1966-1967, la contribution du Canada était divisée en deux parties, environ les deux tiers allant aux études de pré-investissement et le reste aux projets d'assistance technique. La contribution fut consolidée à compter de l'année financière 1967-1968.
- (5) Ce chiffre comprend les contributions du Canada au Comité inter-gouvernemental pour les réfugiés, l'apport de \$100,000 au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés (FNUR) et l'apport supplémentaire de \$250,000 au FNUR en 1966-1967.
- (6) Ce chiffre comprend l'apport de cinq millions de dollars au Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'urgence et les secours au Conseil de l'Appel des Nations Unies en faveur de l'urgence (UNAC); ces contributions étaient destinées à assurer les secours d'urgence en général après la disparition de l'UNRWA.
- (7) Ce chiffre englobe une contribution spéciale de \$100,000 consentie le 9 décembre 1966 en commémoration des enfants morts à Aboyan (pays de Galles) et à Barton (Québec).
- (8) Ces chiffres comprennent les apports en espèces et en nature.
- (9) L'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime est une institution spécialisée de l'ONU, créée en 1958.

ANNEXE B

- (10) Le Gouvernement canadien a versé des subventions à l'OACI au titre des frais de logement et des améliorations apportées à son siège à Montréal. Il a également remboursé les indemnités versées par l'OACI à ses employés canadiens au titre de l'impôt sur le revenu prélevé par le Québec. Ces montants ne figurent pas ici.
- (11) L'OMM est une institution spécialisée qui fut créée en 1950; elle remplace l'Organisation météorologique internationale créée en 1878.
- (12) La quote-part du Canada en tant que membre de l'UIT pour les années 1945-1946 et 1946-1947 est évaluée à \$2,800 par année en se fondant sur la quote-part de 1947-1948.
- (13) L'AIEA fut créée en 1957.
- (14) Dons d'ameublement pour le nouveau siège de l'OMS à Genève.

	V	1,500,000
- Aide alimentaire	V	700,000
Programme alimentaire mondial - Espèces	V	4,031,000
- Denrées	V	12,500,000
NER	V	400,000
PNUD	V	15,267,000
FISE	V	7,200,000
UNITAR	V	50,000
Fonds civil pour le Congo	V	250,000
Programme de l'ONU pour l'éducation et la formation des Sud-Africains	V	50,000
Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population	V	1,015,000

Institutions spécialisées et AIEA

UIT	3.36	1,072,000
FAO	3.80	1,225,000
OMS	2.72	2,613,000
UNESCO	2.91	1,174,000
OACI	3.65	259,000
IMCO	1.36	18,000
UIT	3.79	243,000
OMM	2.52	87,000
UPU	2.64 (estimation)	57,000
IAA	V	14,574,000
AIEA - Budget ordinaire	2.73	351,000
- Budget d'exploitation	V	57,000

Organisations connexes

Comité International de la Croix-Rouge	V	20,000
Association canadienne des Nations Unies	V	27,000

TOTAL 64,795,000

- (10) Le gouvernement canadien a versé des subventions à l'OCI au titre des frais de logement et des améliorations apportées à son siège à Montréal. Il a également remboursé les indemnités versées par l'OCI à ses employés canadiens au titre de l'impôt sur le revenu prélevé par le Québec. Ces montants ne figurent pas ici.
- (11) L'OMM est une institution spécialisée qui fut créée en 1950; elle remplace l'Organisation météorologique internationale créée en 1878.
- (12) La quote-part du Canada en tant que membre de l'UIT pour les années 1945-1946 et 1946-1947 est évaluée à \$2,800 par année en se fondant sur la quote-part de 1947-1948.
- (13) L'AIEA fut créée en 1957.
- (14) Dans l'annexe pour le nouveau siège de l'OMS à Genève.

ANNEXE B

Contributions du Canada à l'Organisation
des Nations Unies 1970-1971
(versées au 31 mars 1971)

Contribution en dollars canadiens	Quote-part ou contributions volontaires (V) (pourcentages)	
4,221,000	3.08	Budget ordinaire de l'ONU
		<u>Comptes spéciaux</u>
1,800,000	V	UNFICYP
650,000	V	UNRWA - Espèces
700,000	V	- Aide alimentaire
4,021,000	V	Programme alimentaire mondial - Espèces
12,200,000	V	- Denrées
400,000	V	HCR
12,287,000	V	PNUD
1,200,000	V	FISE
60,000	V	UNITAR
250,000	V	Fonds civil pour le Congo
	V	Programme de l'ONU pour l'éducation et la formation des Sud-Africains
50,000	V	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
1,015,000	V	
		<u>Institutions spécialisées et AIBA</u>
1,072,000	3.56	OIT
1,220,000	2.80	FAO
2,812,000	2.72	OMS
1,174,000	2.91	UNESCO
250,000	2.65	OACI
18,000	1.36	IMCO
248,000	2.79	UIT
87,000	2.62	OMM
27,000	2.64 (estimation)	UPU
34,224,000	V	IDA
251,000	2.72	AIEA - Budget ordinaire
27,000	V	- Budget d'exploitation
		<u>Organisations connexes</u>
20,000	V	Comité international de la Croix-Rouge
27,000	V	Association canadienne des Nations Unies
<u>84,798,000</u>	TOTAL	

ANNEXE C

TOTAL DES CONTRIBUTIONS VERSÉES PAR LES DIX PRINCIPAUX PARTICIPANTS
AUX PROGRAMMES BÉNÉVOLES SPÉCIAUX DES NATIONS UNIES

(En millions de dollars des États-Unis)

PROGRAMME	Total des contributions	É.-U.	G.-B.	Canada	Suède	République fédérale d'Allemagne	France	Pays-Bas	URSS	Inde	Italie
Aide au développement des Nations Unies(1)	2289.5	838.3	162.3	130.4	179.0	115.8	61.4	95.9	46.0	43.6	31.8
HCR(2)	1953-1970	14.7	5.62	4.46	4.72	4.33	4.48	3.15	-	.02	.26
	1970	1.0	.36	.39	.96	.4	.39	.18	-	.01	.04
FISE(3)	1947-1970	284.8	17.2	21.64	15.7	19.1	20.1	3.1	10.5	8.7	
UNRWA(4)	1950-1970	477.9	114.0	25.9	13.2	11.9	16.1	1.6	-	.4	

Notes explicatives de l'Annexe C

Le Programme élargi d'assistance technique (PEAT) fut mis sur pied en 1949 et complété en 1959 par le Fonds spécial des Nations Unies. Il fut décidé, en 1965, de fondre les deux programmes en un seul, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui est entré en exercice le 1^{er} janvier 1966.

SOURCES

1. Rapports et états financiers du PNUD présentés à l'Assemblée générale des Nations Unies.
2. Rapports annuels du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés présentés à l'Assemblée générale.
3. Rapports et états financiers du FISE présentés à l'Assemblée générale.
4. Rapports annuels du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient présentés à l'Assemblée générale.

Notes explicatives de l'Annexe C

Le Programme élargi d'assistance technique (PEAT) fut mis sur pied en 1949 et complété en 1959 par le Fonds spécial des Nations Unies. Il fut décidé, en 1963, de fonder les deux programmes en un seul, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui est entré en exercice le 1^{er} janvier 1966.

SOURCES

1. Rapports et états financiers du PNUD présentés à l'Assemblée générale des Nations Unies.
2. Rapports annuels du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés présentés à l'Assemblée générale.
3. Rapports et états financiers du FISE présentés à l'Assemblée générale.
4. Rapports annuels du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient présentés à l'Assemblée générale.

2000
1970 000 100
1971
1972
1973
1974
1975

1970 000 100
1971
1972
1973
1974
1975